Révision: 1.1 Date: 26.08.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation CommercialePLM-9Nom ChimiqueMélangeN° CASMélangeN° EINECSMélangeNo. D'Enregistrement d'REACHAucun attribué.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance

ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Mesures de Photostress®.

Utilisations Déconseillées Rien de connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la

fiche de données de sécurité

Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD

Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW Royaume-Uni

 Téléphone
 +44 (0) 1256 462131

 Fax
 +44 (0) 1256 471441

 Email (personne compétente)
 mm.uk@vishaypg.com

**1.4 Tél. d'urgence** (00-1) 703-527-3887

CHEMTREC

### 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**2.1.1** Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Muta. 2; H341 Carc. 2; H351

Aquatic Chronic 2; H411

2.2 Éléments d'étiquetage Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale PLM-9

Pictogramme(s) de Danger





Mention(s) d'Avertissement Attention

Contient: Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average

epoxy)propyl ether.

Mention(s) de Danger H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Révision: 1.1 Date: 26.08.2015



www.vishaypq.com

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

Conseil(s) de Prudence

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/ du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3 **Autres dangers**  Aucun

#### 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances Non applicable

#### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Reaction product: bisphenol-A- (epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700)	<100	25068-38-6	500-033-5	Aucun attribué.	Skin Irrit. 2; H315 (SCL: ≥ 5%) Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 (SCL: ≥ 5%) Aquatic Chronic 2; H411
p-Tert-butylphenyl 1-(2,3- epoxy)propyl ether	< 10	3101-60-8	221-453-2	Aucun attribué.	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411
N-Butyl Glycidyl Ether	2-5	2426-08-6	219-376-4	Aucun attribué.	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 & H332 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 Muta. 2; H341 Carc. 2; H351 Aquatic Chronic 3; H412

H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302+H332: Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. LCS: Limite de concentration spécifique.

#### 4. **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**



#### 4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Inhalation

Ne pas respirer les vapeurs. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Appliquer, s'il y lieu, la respiration artificielle (ne pas utiliser la technique du bouche-à-bouche). En cas d'exposition prouvée ou suspectée:

Révision: 1.1 Date: 26.08.2015

Contact avec les yeux



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

consulter un médecin.

Contact avec la Peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et

laver la peau atteinte avec de l'eau. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation

oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un

médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir. Ne rien administrer par la

bouche à une personne inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Provoque

une sévère irritation des yeux. Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Susceptible de provoquer le cancer.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats

et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

### 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la

mousse ou de l'eau pulvérisée. Les mousses résistantes à l'alcool (type ATC) sont favorisées. Des mousses synthétiques polyvalentes (notamment l'AFFF) ou des mousses protéiniques peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau. Peut propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.

Phénoliques, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Acides et Aldéhydes.

En cas d'incendie, le récipient peut se rompre du fait de la production de gaz.

Une fumée dense est émise en cas de combustion sans apport suffisant en

oxygène.

5.3 Conseils aux pompiers Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des

vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours

d'eau ou des égouts.

### 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources

et procédures d'urgence

d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter une protection respiratoire appropriée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge

incontrôlée dans le réseau des eaux usées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser

savon et eau.

**6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

### 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu

DOCUMENT NO. 14371 Page: 3 / 8 REVISION J

Révision: 1.1 Date: 26.08.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

danger

et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles

incompatibilités

Température de stockage Temps limite de stockage

Matières incompatibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Ambiante.

Stable dans les conditions normales.

et de la lumière solaire directe.

Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant), Contact involontaire avec les amines, Forte Acides, mercaptans et Alkalis.

Mesures de Photostress®.

#### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE 8.

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Limites d'exposition sur le lieu de travail 8.1.1

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
N-Butyl Glycidyl Ether	2426-08-6	25	135	1	•	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

8.1.2 Valeur limite biologique Non fixé.

8.1.3 **PNECs et DNELs**  Non fixé.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage



Protection de la peau



avec un système d'extraction. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.

Assurer une ventilation adéquate.ou Utiliser des récipients appropriés. [Utiliser

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Le type de gants utilisés doivent être choisis en fonction de l'activité de travail et sa durée ainsi que de la concentration / quantité du matériel utilisé. Recommandés: Caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, Néoprène, PVC.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas

Révision: 1.1 Date: 26.08.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire

approprié.

Non applicable. Dangers thermiques

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De

L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et

chimiques essentielles

Aspect Claire - Clair Liquide coloré

Odeur Légère Odeur Seuil olfactif Non disponible.

На Non fixé.

Point de fusion/point de congélation -16 °C (N° CAS 25068-38-6) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition ~320°C (N° CAS 25068-38-6) Point d'éclair > 264 < 268°C (N° CAS 25068-38-6)

Taux d'Evaporation Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable - Liquide Non applicable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pression de vapeur 1 mm Hg Densité de vapeur >1 (Air = 1) Densité relative 1.14 (H2O = 1)

Partiellement soluble dans l'eau. Solubilité(s)

Coefficient de partage: n-octanol/eau ≥ 2.64 ≤ 3.78 log Pow (25 °C) (N° CAS 25068-38-6)

Température d'auto-inflammabilité Non applicable.

Température de décomposition >350°C (N° CAS 25068-38-6)

Viscosité Non disponible. Propriétés explosives Non Explosif. Propriétés comburantes Non oxydant.

9.2 **Autres informations** Aucun.

#### **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ** 10.

10.1 Réactivité Stable dans les conditions normales. 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses La réaction avec certains agents durcisseurs peut produire une chaleur

> considérable. Réagit avec amines. Une polymérisation peut intervenir. Tout contact avec des amines aliphatiques entrainera une polymérisation irréversible

avec fort dégagement de chaleur.

Conditions à éviter Éviter tout contact avec une source de chaleur ou d'inflammation et des 10.4

Le produit a décomposer s'il est chauffé au delà d'approximativement (°C): 300 10.5 Matières incompatibles

Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant), Contact involontaire avec les amines, Forte Acides mercaptans et Alcalis. Une

polymérisation peut intervenir.

10.6 Produit(s) de décomposition dangereux Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Phénoliques,

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Acides et Aldéhydes.

Révision: 1.1 Date: 26.08.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

#### 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

Toxicité aiguë

Ingestion Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour

Inhalation Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

CL50 > 20 mg/kg p.c. /jour

Dermal Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour

Corrosion cutanée/irritation cutanée Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux. Sensibilisation respiratoire ou cutanée Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée. Mutagénicité sur les cellules germinales Muta. 2: Peut induire des anomalies génétiques. Cancérogénicité

Carc. 2: Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

11.2 **Autres informations** Aucun.

#### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES 12.

12.1 Toxicité Aquatic Chronic 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Estimation CL50 (Poissons) > 1 ≤10 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité Une partie des composants sont peu biodégradables. 12.3 Potentiel de bioaccumulation Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol Le produit devrait être peu mobile dans le sol. (Partiellement soluble dans l'eau.

Résultats des évaluations PBT et vPvB 12.5 Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes Rien de connu

#### 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le

> contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Empêcher toute contamination du réseau

des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

13.2 **Autres informations** Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou

nationales.

#### 14. **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR/RID / IMDG / IATA

14.1 **Numéro ONU** UN 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies SUBSTANCE LIQUIDE, NON AUTREMENT SPECIFIEE, DANGEREUSE

POUR L'ENVIRONNEMENT (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) et p-Tert-butylphenyl 1-

(2,3-epoxy)propyl ether)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Révision: 1.1 Date: 26.08.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement Polluant Marin / Substance dangereuse pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir Rubrique: 2

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

14.8 Renseignements supplémentaires Aucun.

#### 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

15.1.1 Règlements de l'UE

> Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Aucun. Substance(s) extrêmement préoccupante Aucun.

15.1.2 Règlements nationaux

> Wassergefährdungsklasse (Allemagne) Classe de danger pour l'eau: 2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Non disponible.

#### 16. **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700)(CAS# 25068-38-6) et P-Tert-butylphenyl 1-(2,3-epoxy)propyl ether (CAS# 3101-60-8), et Classification(s) harmonisée(s) pour N-Butyl Glycidyl Ether (CAS# 2426-08-6).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
,	
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
Muta. 2; H341	Classification harmonisée
Carc. 2; H351	Classification harmonisée
Aquatic Chronic 2; H411	Calcul récapitulatif

### LÉGENDE

LTEL Limite d'exposition prolongée **STEL** Limite d'exposition (15 min) **DNEL** Niveau dérivé sans effet (DNEL)

**PNEC** Concentration prévisible sans effet (PNEC) PBT PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique vPvB vPvT: très Persistant et très Toxique

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposure potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

### Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

### Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Révision: 1.1 Date: 26.08.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

Pas d'informations disponibles.